Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 27 novembre 2025 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Délibérations	Nombre de présents	Nombre de votants	Pouvoirs	Suffrages exprimés
N°01,03,04,05,06,07,08,09,11,12,13,14,15	24	24	5	29
N°10	24	22	4	26
N°16	23	23	4	27
N°17,20,35,37	23	20	6	26
N°18,19,21,22,23,24,25 ,28,29,32,34,36,38,40	23	23	6	29
N°26,27	22	22	6	28
N°30	23	22	6	28
N°31,39	23	21	5	26
N°33	22	22	5	27
N°41	22	20	6	26

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias, DUPAS Isabelle, FACCHINETTI Régis, CHATILLON-LE GALL Katy, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine (jusqu'au point n°16) ; MOREE Denys (sauf aux points n°26 et 27), MAUGENDRE Laure, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, LAIGO-ARCHAIMBAULT Pascale, FOUQUERAY Jean-Yves, DONAT Roland, PHELIPPO-NICOLAS Anne, THEOU François, ROIGNANT-CECIRE Mireille (sauf au point n°33), MOREL Anthony (sauf au point n°16), MERCIER Françoise, LE FRANC Clément (sauf au point n°41), DELAMOTTE Gérard, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Bruno MARTIN, qui a donné pouvoir à Sylvie SCULO,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Laurent LAMBALLAIS, qui a donné pouvoir à Gilles MORIN,
Philippe PARLANT-PINET, qui a donné pouvoir à Mireille ROIGNANT-CECIRE,
Hélène LE GAC, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,
Christine TAZE, qui a donné pouvoir à Roland DONAT (à partir du point n°17),

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Gilles MORIN

2025-12-07 - Actualisation des documents de référence de l'Accueil de Loisirs – Règlement de fonctionnement et projet pédagogique

Rapporteur : Roland DONAT

L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) de la Ville de Séné accueille régulièrement des enfants âgés de 6 à 17 ans durant les mercredis et les vacances scolaires.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_07-DE

Ce service municipal s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de la collectivité, qui vise à offrir un accueil de qualité, garantissant la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants, tout en favorisant la cohérence éducative avec les familles et les partenaires locaux.

Afin de répondre aux besoins évolutifs des familles, aux exigences réglementaires, ainsi qu'aux pratiques professionnelles actuelles, il apparaît nécessaire d'actualiser les documents de référence de l'accueil de loisirs.

Ces documents constituent le socle du fonctionnement de la structure et le cadre de référence pour les enfants, les familles et les équipes d'animation.

◆ **Le règlement de fonctionnement**

Le règlement de fonctionnement est un document obligatoire qui définit :

- les **modalités d'accueil** des enfants (inscriptions, horaires, absences, départs anticipés, etc.) ;
- les **conditions ;kde participation des familles** (facturation, sécurité, responsabilité, communication) ;
- les **règles de vie collective** applicables au sein de la structure ;
- les **engagements de la commune** en matière d'encadrement, d'accessibilité et de respect du cadre légal.

Ce document vise à simplifier et clarifier les informations destinées aux familles, à faciliter la compréhension du fonctionnement général et à assurer une meilleure cohérence dans la gestion quotidienne du service.

◆ **Le projet pédagogique**

Le projet pédagogique, élaboré par l'équipe d'animation à partir du projet éducatif de la Ville, précise :

- les **objectifs éducatifs** de l'accueil (autonomie, citoyenneté, inclusion, respect, etc.) ;
- les **valeurs et méthodes pédagogiques** mises en œuvre ;
- les **activités et temps forts** proposés ;
- les **moyens humains et matériels** mobilisés pour assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.

Ce document est un outil vivant et évolutif, garantissant la cohérence entre les orientations municipales et les pratiques de terrain.

L'actualisation de ces documents répond à une triple nécessité :

1. Simplifier la présentation et les explications pour les familles, en rendant les informations plus accessibles et plus compréhensibles ;
2. Harmoniser les pratiques entre les différents accueils municipaux (mercredis, vacances, séjours) ;
3. Adapter le contenu aux évolutions réglementaires, pédagogiques et organisationnelles récentes.

Cette mise à jour s'inscrit dans une démarche de qualité éducative et de transparence du service public local.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet éducatif de la Ville de Séné,

Vu les textes relatifs à l'accueil collectif de mineurs encadré par le Code de l'action sociale et des familles,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_07-DE

Vu la délibération du 3 octobre 2024 concernant les dernières mises à jour du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique,

Vu le projet de fonctionnement annexé,

Vu le projet pédagogique annexé,

Vu l'avis de la Commission Education et Solidarités du 19 novembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 25 novembre 2025,

Considérant que la Commune de Séné assure la gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) destiné aux enfants de 3 à 12 ans, dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse,

Considérant que cette actualisation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service public local et de renforcement de la cohérence éducative sur le territoire,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la démarche d'actualisation du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs municipal ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique modifié,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à valider, signer et mettre en œuvre les versions actualisées de ces documents.

Fait et délibéré avec les membres présents

Séné, le 9 décembre 2025
La Maire,
Sylvie SCULO

Signé par : Sylvie SCULO
Date : 09/12/2025
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 décembre 2025
et publication le 9 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.